

Au-delà des mots, quatre ans la République défigurée

Dérives présidentielles. Ethnicisation du politique. Démantèlement des droits sociaux. Les citoyennetés politique et sociale ont été particulièrement remises en cause en 2010. La République ? Défigurée, oui, elle l'est certainement.

2010 : la Ligue des droits de l'Homme propose aux citoyens de remettre les pendules de la République à l'heure de la démocratie vécue. Car, Jean-Pierre Dubois le dit, malgré les ombres de son histoire, elle reste « une source féconde de morale politique et d'action citoyenne »⁽¹⁾, et « nous sommes aujourd'hui fondés à affirmer que, tout particulièrement en 2010, la République que tous les citoyens ont en partage a été réellement défigurée par un certain nombre de paroles et d'actes des actuels gouvernants »⁽²⁾.

Certes toutes ces orientations ne sont pas nouvelles, et il ne s'agit pas de croire en un déclenchement soudain. Dérive prési-

dentialiste, absence de pouvoir judiciaire indépendant, obsession sécuritaire, désignation des étrangers et des descendants d'immigrés comme fauteurs de troubles, déconstruction obstinée des solidarités et des acquis sociaux : cette liste montre bien des racines anciennes. Mais il y a « dans l'altération des équilibres démocratiques, des sauts qualitatifs qu'on ne peut passer sous silence sans en devenir complices. Et l'année 2011, préparant des choix essentiels pour l'avenir de la République, doit être celle d'une prise de conscience aussi large que possible de ce qui nous menace, pendant qu'il en est encore temps »⁽³⁾. Il ne s'agit pas d'une dramatisation des choses. Si la République n'est

pas qu'une forme juridique, le droit, l'éthique et la citoyenneté active mêlent leurs exigences dans un modèle substantiel. Et c'est ce modèle qui est mis en coupe réglée.

Une rhétorique sécuritaire ethnicisée

L'analyse est tout aussi sévère sur le plan social. Selon Robert Castel, « Pour se maintenir, un régime républicain exige que soient réunies plusieurs conditions. Il faut en particulier que les citoyens soient dotés d'un certain nombre de ressources et de droits pour constituer au moins une société de semblables. Cette expression, "société de semblables", me paraît donner une traduction sociologique adéquate de ce qu'en termes

L'urgence de tiers pouvoirs

Selon Dominique Rousseau, nous sommes entrés dans un régime de monocratie populiste. Au fur et à mesure de ses révisions, « le système politique a été emporté dans un mouvement toujours plus présidentiel, au point de faire douter que la V^e République puisse un jour offrir les voies et moyens d'un régime d'équilibre des pouvoirs »⁽¹⁾. A la constatation d'institutions subordonnées et d'une pratique à la discrétion présidentielle, il en appelle à « la reconnaissance des tiers pouvoirs ».

D. Rousseau en fixe le cadre, et l'extension : aucun domaine ne doit échapper à une profonde réforme du politique : « Urgence sociale, urgence écologique, urgence européenne, aucune de ces urgences ne sera honorée sans une réforme profonde des institutions. Car chacune de ces urgences ne peut être pleinement satisfaite que par la participation des citoyens,

et la V^e République, née contre la démocratie parlementaire, étouffe aujourd'hui la démocratie tout court ! Pour réussir les changements sociaux annoncés, pour tenir les promesses faites, il faut donc un autre système politique. »⁽²⁾

Et de conclure en proposant un large programme de travail pour une démocratie en continu et vivante : « Pour trouver le chemin de l'équilibre constitutionnel du XXI^e siècle, il faut se saisir du pouvoir des citoyens, du pouvoir de la presse, du pouvoir des juges, du pouvoir de l'argent [...] qui sont tout dans la société, rien dans l'ordre constitutionnel, et qui doivent y devenir quelque chose pour que la séparation des pouvoirs retrouve un sens politique. »⁽³⁾

(1) LDH, *L'Etat des droits de l'Homme en France*, « La République défigurée », La Découverte, 2011, p. 5.

(2) *Ibidem*, p. 28-29.

(3) *Ibidem*, p. 30.

(1) LDH, *L'Etat des droits de l'Homme en France*, « La République défigurée », La Découverte, 2011, p. 5.

(2) *Ibidem*, p. 9.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*, p. 51.

(5) *Ibidem*, p. 11.

(6) *Ibidem*, p. 17.

(7) *Ibidem*, p. 52.

(8) *Ibidem*.

après,

politiques on appelle une démocratie: une formation sociale dont tous les membres peuvent exister comme des citoyens, parce qu'ils ont en commun un ensemble de prérogatives qui leur assurent un minimum d'indépendance économique et sociale.»⁽⁴⁾

Qu'en est-il de l'égalité des citoyens, de la morale civique, de l'égalité des citoyens quelles que soient leurs origines, les « races » et les religions, de la présomption d'innocence violemment et régulièrement contestée par les plus hautes autorités? Le discours de Grenoble en juillet 2010 a été suivi d'une forte rhétorique sécuritaire ethnicisée, jouant sur des inventions pour provoquer des peurs irrationnelles, et d'une validation au plus haut niveau de l'Etat d'une équivalence entre immigration et insécurité. Que penser lorsque « le premier magistrat de la République croit pouvoir distinguer en droits, au mépris de la Constitution, entre Français de naissance et Français par naturalisation »?⁽⁵⁾

La cohésion sociale menacée

Cette perte de substance est bien réelle aussi en matière de sanctions pénales et de conditions d'arrestation et de détention, comme on peut le constater avec la sévère critique des conditions de la garde à vue, déclarées contraires aux normes constitutionnelles et internationales, et avec les condamnations de la France pour « traitement inhumain ou dégradant » en raison des violences policières dans un commissariat, ou des conditions



© DR



cette monarchie élective, qu'on a pu taxer d'hyperprésidence au point d'asphyxier l'ensemble des autres pouvoirs constitués, les conséquences pratiques et concrètes sont terribles. De même, les dégâts sociaux de la « xénophobie d'Etat » sont considérables: fragmentation sociale, augmentation constante non seulement des inégalités de revenus et de patrimoines, inégalités territoriales et aussi générationnelles, dont sont porteuses les réformes de la retraite ou des collectivités territoriales. Et Robert Castel de dire: « Le démantèlement des droits sociaux [...] conduit vers une "société des individus", qui est aussi une société menacée d'un clivage entre les gagnants et les perdants d'une mise en concurrence généralisée. »⁽⁷⁾ Il souligne à sa manière l'indivisibilité des droits, en complétant la caractérisation d'une République défigurée, et en lui adjoignant celle d'un ébranlement qui met la fragmentation sociale au centre de la mise en cause du régime républicain. « La République peut être défigurée lorsque sont bafoués les principes qui sont au fondement de la citoyenneté politique, mais ce n'est pas l'angle sous lequel je me place ici. Car la République peut aussi être ébranlée lorsque l'on remet en cause les bases de ce qui était devenu la dimension complémentaire de la citoyenneté sociale. [...] Les politiques sociales, ou plutôt antisociales, telles qu'elles sont menées aujourd'hui, menacent la cohésion sociale et par là la capacité de continuer "à faire société" dans un cadre républicain. »⁽⁸⁾ ●

de détention dans les établissements pénitentiaires.

La République « substantielle », c'est enfin la liberté de communication, la garantie des droits, et la séparation des pouvoirs. Les manquements sont légion, favorisés ou activés par une connivence affichée entre les détenteurs de l'argent, du pouvoir et des privilèges. C'est le règne des affaires et des gens hauts placés, qui ne pensent qu'à travers le filtre de leur impunité. Dès lors, on peut affirmer que « ce qui défigure la République, ce n'est pas seulement l'incapacité à comprendre ce qu'est une institution, à savoir ce que l'on représente et à distinguer le représentant de l'institution qu'il sert: c'est la méconnaissance constante de l'éthique même de la représentation ».⁽⁶⁾

Dans cette République, rongée par le présidentialisme, dans

« Le démantèlement des droits sociaux [...] conduit vers une "société des individus", qui est aussi une société menacée d'un clivage entre les gagnants et les perdants d'une mise en concurrence généralisée. »

(R. Castel)